



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 25 septembre 2021

LÉGAL ou ILLÉGAL ?

"Les feuilles mortes se ramassent à la pelle... Tu vois, je n'ai pas oublié... Les feuilles mortes se ramassent à la pelle... Les souvenirs et les regrets aussi"

Jacques Prévert avait vu juste et devait certainement penser à nous, surveillant(e)s, quand il a écrit ce magnifique poème si nostalgique d'une époque révolue où la cravache était l'outil pour cingler le cuir tanné des récalcitrants.

Depuis un certain temps, des pseudo lettres d'observations sont délivrées à des agents de façon sélective (c'est en tout cas l'opinion de beaucoup de surveillant(e)s). Ces documents sont ensuite classés d'une manière assez particulière, soit dans le dossier "OMAP" de l'agent soit dans un des tiroirs du bureau chef de bâtiment avec les "pointages" non effectués et du matériel défaillant (voir tracts précédents).

La technique est relativement simple à comprendre : Prenez un agent lambda (de préférence un surveillant(e) qui est plutôt susceptible de ne pas faire de vagues dans le vivier de ceux qui n'ont pas le totem d'immunité). Attendez le moment opportun pour établir cette fameuse lettre d'observation sans récépissé bien sur, ni signature de remise, délivrée à la volée par un subalterne et dites lui : "t'inquiète c'est pas grave, je la garde dans mon bureau ! Ou mieux encore, si vous stressé trop d'une éventuelle confrontation, posez la directement sur le bureau du bricard à la vue de tous et espérez que le concerné ou un de ses collègues la récupère !

Dans l'histoire des lettres d'observation remises de façon illégales et pouvant être comprises comme un véritable harcèlement, le S.P.S. se doit de rappeler très modestement qu'**une lettre d'observation doit être notifiée à l'agent concerné, datée et avec signature (ou refus de signer) pour prise de connaissance et observations éventuelles, par un personnel hiérarchiquement supérieur...**

Les agents n'apprécient pas d'être pris pour des imbéciles par le chef de détention qui feint d'être forcé de lire, de faire ou de remettre certains écrits. Au même titre que notre Direction qui distribue aux agents des courriers avec des remarques en les culpabilisant au passage de mettre l'établissement en danger et/ou qu'ils sont générateurs d'insécurité !

Comme nous ne devons pas avoir la même idée de la notion d'insécurité au travail le S.P.S. vous demande si :

- # La porte d'entrée principale défaillante pendant 4 semaines : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # Changement de cellule par l'officier infra au "Q.D." à 20h15 pour avoir sa "tranquillité" : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # Les nuits à "10" ou moins : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # La porte 2 ouverte car défaillante tout un mois : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # 60 mètres de concertinas manquants entre les miradors 1 et 2 sur la caserne : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # Les lumières sur les coursives pour la plupart défaillantes : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # Les Motorola déjà H.S. pour un grand nombre sur caserne et citadelle : Est-ce un facteur d'insécurité ?
- # Pourquoi mettre des agents en armes devant la porte d'entrée principale quand des visiteurs de "marque" sont là, et une fois partis, plus rien ! Est-ce aussi facteur d'insécurité ?

Nous pourrions égrainer encore longtemps les dysfonctionnements qui pour le coup sont bien plus grave que des broutilles. Nous aurons au moins la décence de ne pas vous mettre des lettres d'observations illégales.

Quant à rappeler des personnels sur leur "R.H." en laissant un vague message vocal sur répondeur, sachez que les surveillant(e)s ne touchent pas d'émoluments pour faire des astreintes et que leur statut spécial ne vous permet pas tout non plus. D'ailleurs, aucun texte ne prévoit de mettre sa vie familiale en berne sous prétexte que L'O.M.A.P. a besoin de personnels. Durant la crise "COVID", pendant que des personnels de l'O.M.A.P. et certains officiers faisaient du "télétravail" à la maison, cela n'a dérangé personne que les agents se retrouvent en difficulté à 4 en bâtiment ! Bizarrement, vous aviez plus de scrupule à mettre des lettres de félicitations ! Et oui, on ne peut pas être chez soi et regarder les surveillant(e)s travailler.

Tout cela pour démontrer par l'absurde cette gestion pyramidale bien connue dans certain grand groupe aussi appelé "top-down"... Le problème reste la crédibilité et ça, ça ne se décide pas !

Et pour finir, le S.P.S. tient à apporter tout son soutien à M. le Directeur de la Caserne qui s'est fait lâchement agresser par un détenu qui lui aurait lancé de façon spontanée et inamicale une giclette de savon liquide. Cela tombe bien le quartier disciplinaire a des places disponibles pour les détenus de la Caserne. Sera-t'il aussi indulgent avec ce détenu en argumentant des circonstances atténuantes pour justifier du sursis ?

Le bureau local S.P.S.